



unesco

United Nations
Educational, Scientific
and Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Rapport

rep

Conférence générale

42^e session, Paris 2023

42 C/REP/19

25 octobre 2023

Anglais et français seulement

RAPPORT DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL SUR SES ACTIVITÉS

PRÉSENTATION

Source : L'article 29.3 de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (« Convention du patrimoine mondial ») dispose que « le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ».

Contexte : Le Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (« Comité du patrimoine mondial ») a été institué par l'article 8 de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale à sa 17^e session, le 16 novembre 1972.

Objet : Le présent document contient le rapport sur les principales activités et décisions du Comité du patrimoine mondial depuis la 23^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, tenue du 24 au 26 novembre 2021. Il constitue une synthèse actualisée du document WHC/23/45.COM/5A, qui a été présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 45^e session élargie (Riyad, 2023) et qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://whc.unesco.org/archive/2023/whc23-45com-5A-fr.pdf>.



Job#: 202303675

I. Introduction

1. Le présent document a pour objet de fournir à la Conférence générale de l'UNESCO des informations concernant les principales activités et décisions du Comité du patrimoine mondial depuis la 23^e session de l'Assemblée générale des États parties (24-26 novembre 2021), dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les principales activités et décisions sont regroupées en fonction des objectifs stratégiques du Comité du patrimoine mondial. Aucune session du Comité ne s'étant tenue en 2022, une 45^e session élargie s'est tenue du 10 au 25 septembre 2023 à Riyad (Arabie saoudite).

II. Informations sur les réunions statutaires

Nombre actuel d'États parties à la Convention du patrimoine mondial

2. En mai 2023, la Convention du patrimoine mondial comptait 195 États parties¹. Le 18 mai 2023, les Tuvalu sont devenus le 195^e État partie à la Convention. Avec cette nouvelle ratification, la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO devient l'un des instruments juridiques les plus ratifiés au monde et s'approche de la reconnaissance universelle.

Membres actuels du Comité du patrimoine mondial

3. **Vingt et un (21) membres** : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Belgique, Bulgarie, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Grèce, Inde, Italie, Japon, Mali, Mexique, Nigeria, Oman, Qatar, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Thaïlande, Zambie.

4. Les mandats courent **jusqu'à la fin de la 42^e session de la Conférence générale (2023)** : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Mali, Nigéria, Oman, Thaïlande, et **jusqu'à la fin de la 43^e session de la Conférence générale (2025)** : Argentine, Belgique, Bulgarie, Grèce, Inde, Italie, Japon, Mexique, Qatar, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Zambie.

Composition du Bureau du Comité du patrimoine mondial depuis la 23^e Assemblée générale des États parties (2021)

5. Lors de sa 18^e session extraordinaire (24-25 janvier 2023), le Comité du patrimoine mondial a décidé de tenir sa 45^e session élargie en présentiel, du 10 au 25 septembre 2023, à Riyad (Arabie saoudite), sous la présidence de Son Altesse la Princesse Haifa Al Mogrin, Ambassadrice, Déléguée permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'UNESCO, et a également décidé que, selon les dispositions de l'article 13.3 de son Règlement, les autres membres du Bureau seraient les suivants : Afrique du Sud, Argentine, Fédération de Russie, Italie, Thaïlande, la fonction de Rapporteur étant assurée par Mme Shikha Jain (Inde) jusqu'à la fin de la session. Cependant, en août 2023, les autorités saoudiennes ont fait savoir qu'en raison d'autres engagements nationaux Son Altesse la Princesse Haifa Al Mogrin ne serait pas disponible aux dates de la session du Comité du patrimoine mondial et ont proposé que M. Abdulelah Al-Tokhais, Directeur du Secteur de la culture à la Commission nationale saoudienne pour l'éducation, la culture et la science, la remplace à la présidence de la 45^e session élargie du Comité. Par consultation écrite, les membres du Comité du patrimoine mondial ont approuvé cette proposition le 23 août 2023 et la désignation de M. Abdulelah Al-Tokhais comme Président de la 45^e session élargie du Comité du patrimoine mondial a pris effet immédiatement.

6. La composition du Bureau de la 45^e session élargie du Comité du patrimoine mondial était donc la suivante : Président : M. Abdulelah Al-Tokhais (Arabie saoudite) ; Vice-Présidents : Afrique du Sud, Thaïlande, Argentine, Italie et Fédération de Russie ; et Rapporteur : Mme Shikha Jain (Inde).

¹ La liste des États parties à la Convention du patrimoine mondial peut être consultée à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/etatsparties/>.

7. À sa 45^e session élargie, le Comité, a décidé de tenir sa 19^e session extraordinaire lors de la 24^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial en novembre 2023, afin d'élire le Bureau de sa 46^e session, et a également décidé de prolonger le mandat de son Bureau actuel (composition indiquée au paragraphe 5 ci-dessus) jusqu'à sa 19^e session extraordinaire.

III. Informations relatives à la mise en œuvre des objectifs stratégiques

(a) Renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial

8. Depuis la 23^e Assemblée générale (2021), 45 biens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, dont cinq sur la Liste du patrimoine mondial en péril, et un bien a été retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril. En outre, le Comité a approuvé l'extension de cinq biens déjà inscrits. À sa 18^e session extraordinaire (UNESCO, 2023), le Comité du patrimoine mondial a inscrit trois biens culturels et à sa 45^e session élargie (Riyad, 2023), il a inscrit neuf biens naturels et 33 biens culturels, et a approuvé l'extension de cinq biens déjà inscrits sur la Liste.

9. En septembre 2023, le nombre total de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial s'élevait à 1 199 (933 biens culturels, 227 biens naturels et 39 biens mixtes)². Ces biens sont situés dans 168 États parties (ce qui signifie que 27 États parties n'ont aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial). La répartition par région des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial est la suivante :

- Afrique : 103 biens
- États arabes : 93 biens
- Asie et Pacifique : 288 biens
- Europe et Amérique du Nord : 566 biens
- Amérique latine et Caraïbes : 149 biens

(Remarque : les propriétés transrégionales ne sont comptabilisées que dans une seule région).

10. En septembre 2023, le nombre total de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril s'élevait à 56 (40 biens culturels et 16 biens naturels)³. De plus, sur les six recommandations d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril, le Comité a décidé d'inscrire deux biens.

11. À sa 45^e session élargie, le Comité du patrimoine mondial, à la suite d'intenses délibérations, a décidé de ne pas approuver les recommandations des organisations consultatives concernant 17 des 20 nominations mentionnées dans le projet de décision. Neuf renvois et sept examens différés ont abouti à une inscription, et un site dont l'inscription n'avait pas été recommandée a abouti à un examen différé.

12. Le Groupe de travail ad hoc créé par le Comité en 2014, qui se réunit entre les sessions, a été chargé (a) d'analyser et de proposer des solutions durables et innovantes pour le financement du processus de proposition d'inscription, y compris l'évaluation préliminaire, et (b) de présenter des propositions concrètes concernant la viabilité financière à long terme de la Convention du patrimoine mondial, la possibilité de faire appel à des prestataires de services supplémentaires et les procédures réalisables liées à l'article 11.3 de la Convention. Lors de sa 45^e session élargie, le Comité a décidé de transférer le mandat du Groupe de travail ad hoc à un groupe de travail à composition non limitée, qui devra également étudier comment entamer une réflexion de fond sur le fonctionnement de la Convention du patrimoine mondial. Le Comité examinera les résultats de ce groupe de travail à sa 46^e session.

² La Liste du patrimoine mondial est disponible à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/list/>.

³ La Liste du patrimoine mondial en péril est disponible à l'adresse suivante : <https://whc.unesco.org/fr/list>.

13. En outre, des réunions et des ateliers internationaux, interrégionaux et régionaux ont été organisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible. Des informations détaillées sur ces activités figurent dans le document WHC/23/45.COM/5A (<https://whc.unesco.org/archive/2023/whc23-45com-5A-fr.pdf>).

(b) Assurer la conservation efficace des biens du patrimoine mondial

Rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial examinés par le Comité depuis la 23^e session de l'Assemblée générale (2021)

14. Au total, **263** rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, dont **53** concernant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, ont été examinés à la 45^e session élargie du Comité du patrimoine mondial (Riyad, 2023). Depuis la 23^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention en 2021, cinq biens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, et un bien en a été retiré.

Demandes d'assistance internationale auprès du Fonds du patrimoine mondial approuvées depuis la 22^e session de l'Assemblée générale (2019)

15. Un montant de 1 132 943 dollars des États-Unis a été approuvé depuis la 23^e session de l'Assemblée générale (2021). Des informations détaillées sont disponibles à l'adresse <https://whc.unesco.org/archive/2023/whc23-45com-14-fr.pdf>.

Rapport périodique

16. Des rapports sur les résultats du troisième cycle de rapports périodiques en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été présentés au Comité du patrimoine mondial à sa 45^e session élargie (Riyad, 2023). Un suivi de la mise en œuvre des plans d'action pour le troisième cycle de soumission de rapports périodiques dans les régions Afrique et États arabes a également été présenté, ainsi qu'un rapport d'avancement sur la mise en œuvre des plans d'action pour le deuxième cycle de soumission de rapports périodiques et un rapport d'avancement sur le troisième cycle de soumission de rapports périodiques dans les autres régions.

Mécanisme de suivi renforcé

17. Le mécanisme de suivi renforcé est un processus de coopération permanente avec l'État partie concerné (décision **31 COM 5.2**). Conformément aux décisions du Comité du patrimoine mondial, ce mécanisme continue de s'appliquer à 11 biens : *Parc national de Manovo-Gounda Saint-Floris* (République centrafricaine), *Parc national des Virunga* (République démocratique du Congo), *Parc national de Kahuzi-Biega* (République démocratique du Congo), *réserve de faune à okapis* (République démocratique du Congo), *Tombouctou* (Mali), *tombeau des Askia* (Mali), *temple de Preah Vihear* (Cambodge), *Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts* (site proposé par la Jordanie), *monuments médiévaux au Kosovo* (Serbie), *réserve de faune de Selous* (République Unie de Tanzanie), *patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra* (Indonésie).

(c) Promouvoir un renforcement efficace des capacités dans les États parties

Stratégie de renforcement des capacités

18. Au cours de la période biennale écoulée, le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives ont mené, en coopération étroite avec les États parties et les centres de catégorie 2, un certain nombre d'activités qui ont directement contribué à la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS), adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 35^e session (UNESCO, 2011). Il s'agit notamment de programmes de renforcement des institutions régionales et nationales chargées de la protection du patrimoine, d'initiatives de formation à l'intention des professionnels et des jeunes, et de l'élaboration de nouveaux documents d'orientation. Une évaluation indépendante des résultats de la WHCBS,

s'appuyant sur une consultation étroite des États parties et autres parties prenantes et bénéficiaires du renforcement des capacités et sur un processus participatif, transparent et inclusif, a été examinée par le Comité à sa 45^e session élargie. Au cours de cette session, le Comité a décidé de demander au Centre du patrimoine mondial d'élaborer une nouvelle Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités pour la décennie 2025-2035, en coopération avec l'ICCROM, l'UICN et l'ICOMOS.

Activités éducatives

19. Plusieurs forums internationaux et régionaux des jeunes sur le patrimoine mondial ont été organisés par le Centre du patrimoine mondial, ou avec l'aide de ce dernier, en vue de concevoir des activités éducatives, notamment dans le pays hôte de la dernière session du Comité du patrimoine mondial (Arabie saoudite).

20. La campagne 2022 des Volontaires du patrimoine mondial a débouché sur 43 projets de camps d'action dans 42 biens et sites du patrimoine mondial des listes indicatives dans 22 pays et la campagne 2023 porte actuellement sur 74 projets de camps d'action dans 67 biens et sites du patrimoine mondial des listes indicatives dans 33 pays.

21. Une liste détaillée des activités susmentionnées et d'autres activités éducatives figure dans le document WHC/23/45.COM/5A.

(d) Accroître la sensibilisation, la participation et le soutien au patrimoine mondial par la communication

Activités de sensibilisation

22. En 2022, le site Web du patrimoine mondial de l'UNESCO (<http://whc.unesco.org>) a reçu en moyenne 43 602 visites par jour. Les visites sur le site Web du Centre du patrimoine mondial représentent 32 % du total des pages vues de l'UNESCO.

23. Des articles et des entretiens sur le thème du patrimoine mondial ont été publiés en réponse aux demandes de nombreux médias nationaux et internationaux réputés.

Publications

24. Entre 2022 et 2023, 43 000 exemplaires de la carte du patrimoine mondial ont été imprimés et diffusés en anglais, en français et en espagnol. La version arabe au format électronique est disponible en ligne.

25. Quatre numéros du magazine trimestriel *Patrimoine mondial* (numéros 101 à 104) ont paru entre novembre 2021 et septembre 2023.

Accords bilatéraux avec des États parties et partenariats

26. Pendant la période considérée, des accords bilatéraux ont été conclus ou prorogés avec 14 États parties et la Commission européenne.

27. Pendant la période considérée, le Centre du patrimoine mondial a noué et/ou reconduit 19 partenariats avec des entreprises du secteur privé, des fondations et des organisations non gouvernementales, qui tous ont été gérés en consultation étroite avec le Bureau de la planification stratégique (BSP) de l'UNESCO. Une liste des partenariats établis et envisagés avec le secteur privé a été présentée au Comité dans le document WHC/23/45.COM/5A.